



www.andel.fr

AU COUR' ANDEL



N° 39
Oct à Janvier. 2023

L'édito

CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ (extrait de l'intervention du Maire)

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

Pour ceux qui n'ont pu assister à la cérémonie des vœux le 6 janvier dernier à la salle du Vieux Moulin, l'Equipe Municipale vous présente ses **VŒUX de Joie, de Sérénité et de Solidarité**, le tout serti de **Santé** afin que **2023** vous apporte ...
... suffisamment de **confiance**, pour vous épanouir,
... beaucoup de **douceur**, pour croquer la vie à pleines dents,
... et de la **persévérance**, pour mener à bien les projets qui vous tiennent à coeur...

Même si **2022** n'est déjà qu'un **souvenir... faits marquants** de ces douze derniers mois, en France et en Europe... :

- **L'invasion de l'Ukraine par la Russie**, avec les conséquences humanitaires, économiques et énergétiques dramatiques que nous connaissons ;
- **Réélection d'Emmanuel MACRON** suivie de la **nomination d'Elisabeth Borne** Première ministre, puis des **élections législatives** ;
- En terme de **climat**, une année exceptionnellement **chaude, sèche et ensoleillée**, une nouvelle fois, jamais enregistrée **en France** avec, tout au long de l'été, d'importants feux de forêt, y compris en Bretagne, région jusque-là épargnée...
- Au niveau national la mise en place d'un **plan de sobriété énergétique** sans précédent, qui appelle tout le monde à des efforts afin d'économiser l'énergie face aux tensions sur les capacités du réseau électrique....
- enfin, dans la continuité de la crise sanitaire toujours présente, notons le **malaise** qui persiste **dans les hôpitaux** et chez les **professionnels de santé** face aux conditions de travail et aux répercussions sur les soins à la population.

Fermer les yeux devant l'environnement dans lequel nous évoluons actuellement serait irresponsable, mais cette lucidité ne **doit pas** et ne **va pas** entamer notre **enthousiasme** et notre **croissance en l'avenir** de notre commune et de notre territoire...

Pour ce qui s'est passé sur le territoire de l'Agglomération Lamballe Terre & Mer La 13^{ème} EPCI de Bretagne, est en marche depuis 2016 : **38 communes ; 69 000 habitants, 900 km²** de superficie, au sein de laquelle oeuvrent 69 élus communautaires et des agents et techniciens compétents et impliqués sur chaque compétence que détient l'agglomération de Lamballe Terre & Mer. Le **budget global** de l'agglomération est conséquent, il s'élève à **129 millions d'Euros** dont 86 en Fonctionnement et 43 en Investissement...

Les élus communautaires, dont je fais partie, souhaitent continuer à **travailler en collaboration avec l'ensemble des élus et les services**, dans un **climat de confiance** afin d'aménager notre territoire pour l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

.../...

Infos pratiques

Mairie

7, rue Abbé Hingant
☎ 02.96.31.10.04

Ouv. du lundi au vendredi,
8h30/12h30 - 14h/17h

Fermée le mardi après-midi

Permanences élus le samedi matin
de 10 à 12H00

accueil@mairieandel.fr
www.andel.fr

Restaurant scolaire

☎ 02.96.31.13.03

Garderie municipale

☎ 02.96.34.77.78

École Sainte-Anne

☎ 06.31.51.85.69

SOMMAIRE

Editorial .

Voeux de la municipalité..... 1-3

PV des conseils..... 4-9

Les rendez-vous mensuels
de nos aînés 9

Bibliothèque Lir'Andel et
Message de Sophie 10

Covoiturage - EHOP 11

Echos des Associations.... 12-15

Calendrier des fêtes - Murmures
du Guessant..... 16

L'Agglomération est un **outil précieux** au service des communes et des habitants qui la composent, elle permet de **faire à plusieurs**, ce qu'une commune ne pourrait faire **seule** ; cependant la **proximité communale** doit aussi être préservée, car lorsque nos administrés rencontrent des soucis ou difficultés, c'est bel et bien vers le Maire ou les services de la mairie qu'ils se tournent en premier...

En ce qui concerne ANDEL, le dernier recensement INSEE témoigne de la bonne santé démographique de la commune, en évolution constante, portant la population **municipale** à **1148** habitants et **totale** à **1184**.

L'état civil d'ANDEL a enregistré **12** naissances, **3** mariages, **6** PACS et **8** décès.

Ont été déposés en mairie **44** CU, **23** DP, **13** PC dont **4** pour des maisons individuelles et **1** Permis d'Aménager...

Le **marché de l'immobilier** se porte bien et continue à attirer une population venue d'ailleurs, preuve d'une belle attractivité du territoire. J'en profite pour souhaiter la **bienvenue aux nouveaux habitants** d'Andel.

Principales actions communales menées en 2022 :

- La **révision du PLU** Plan Local d'Urbanisme arrive à son terme ;
- Les **travaux d'investissement ou de rénovation** dans le bourg ;
 - **mise en séparatif** du réseau d'assainissement, **travaux d'effacement** des réseaux Basse Tension/télécom ;
 - **programme de voirie hors agglomération** (3,7 Km) en lien avec le Service Commun Voirie de LTM ;
 - **structure multisports** de la Richardais (appel à projet du Département) ;
 - **couverture tribune du terrain de football** (merci aux responsables de la JSA pour leur implication) ;
 - enrobé et grillage sur la cour de la **garderie**, remise en état plateforme du **terrain de tennis** avec pose du grillage (journée citoyenne), achat mobilier urbain, rénovation **muret de la Richardais** ;
 - travaux d'**extension du cimetière** avec **création d'un parking attenant** (257000 €HT) et élaboration d'un **règlement intérieur** et instauration d'un **régime d'inhumation en concessions funéraires** à compter de janvier.
- **Ressources humaines :**
 - aménagement du temps de travail (1607 heures) ; adhésion à la convention pour le **risque prévoyance** (concours de la commune : 20€ bruts mensuels par agent)
 - ont fait valoir leur droit à la retraite : **Mme Marie-Odile RAULT**, Secrétaire Générale, remplacée, au 1^{er} avril par **Mme Christine LEMAITRE GOMET** et **Mme Annita GUILLAUME**, Responsable de la Garderie et ATSEM à l'école Ste Anne, remplacée, au 1^{er} janvier 2023, par **Mme Karine SAGORY** ;
Souhaits de bonheur dans la nouvelle vie de ces jeunes et dynamiques retraitées et bienvenue à **Christine** et **Karine** au sein de la collectivité d'Andel avec un bel épanouissement dans leur poste respectif.
- **Autres éléments de la vie communale :**
 - les **tarifs des salles** ont été revus dans leur globalité et simplifiés
 - à l'occasion des fêtes de fin d'année, 40 colis ont été distribués aux aînés de + 80ans (produits issus de la ferme de la Pironnais, ferme de M-Jeanne, du salon de coiffure d'Andel ainsi qu'une pharmacie lamballaise).

Prospective 2023 :

- reprendre le dossier d'**aménagement des rues du Courtil/ des Bouleaux/ de Bellevue/ des Cerisiers...** et étudier en parallèle l'aménagement des deux **terrains** propriété communale situés rue Abbé Hingant ;
- la **voirie du bourg** (mise à mal suite aux travaux) : une rénovation globale va inévitablement s'imposer. Elle se fera en lien avec les aménagements (cités ci-dessus), afin d'étudier un plan de **modération de la vitesse** et de manière générale de **sécurité routière**. Les élus seront attentifs à l'impact qu'aura cette décision sur le budget communal pour les années futures.
- **rester vigilant à l'équilibre budgétaire**
- concernant le **maintien du commerce local**, le Salon de Coiffure de Sophie a trouvé repreneur. Du côté de la boulangerie, nous espérons avoir de bonnes nouvelles prochainement !...
- tout sera mis en œuvre pour préserver l'atout «**bien vivre**» de la commune. Les élus sont **vos représentants**, mais sachez que vous êtes **tous des ambassadeurs** de votre commune et **ensemble**, nous devons être à l'écoute de toutes initiatives visant à la valoriser

Nous sommes conscients qu'il reste encore des tâches à accomplir et des projets à concrétiser... et comme nous possédons **l'énergie** pour les réaliser, je ferai simplement le **vœu** que nous trouvions **les moyens** de les conduire à leur terme et que, pour nous tous et surtout pour celui de nos enfants, **l'avenir** s'annonce **lumineux** et **meilleur**, empreint de **Liberté**, d'**Egalité** et surtout d'**Humanité**.

Soyez assurés que nous allons continuer à **nous battre** pour **poursuivre la croissance d'ANDEL**.

.../...

Remerciements avant de terminer mon propos :

- au **personnel communal**, qui oeuvre à nos côtés et met à la disposition de la commune ses compétences et ses connaissances du terrain dans le seul but de servir la population ;
- **merci aux équipes enseignantes** qui forment avec professionnalisme nos enfants pour leur vie de demain. Il faudra ensemble porter une attention particulière à la **stabilité des effectifs** de l'école en encourageant les nouveaux parents et nouveaux arrivants à scolariser leurs enfants sur Andel, car la perte d'une classe est toujours préjudiciable au fonctionnement d'une école et à la vie d'une commune ;
- **merci également aux bénévoles associatifs, les Présidents et Membres des bureaux** qui sont de véritables vecteurs de liens humains... si importants dans notre société actuelle !... Le bénévolat est une valeur de plus en plus rare, et c'est tout à votre honneur de la faire perdurer.
Pour cela, la collectivité est partenaire, attentive et à l'écoute et accompagne notamment par des mises à disposition gracieuses de salle, de matériel, du personnel et au travers de subventions.
- **merci aux élus**, je salue la qualité durable de nos relations qui repose sur la confiance et le respect. En plus d'apporter compétence et capacité d'analyse, vous conservez cette volonté de travailler en équipe et trouvez de la disponibilité pour cela, j'associe nos conjoints respectifs, sans qui la mission serait plus délicate ;
- enfin, **merci à vous tous ici** pour votre fidélité, votre indulgence parfois et pour bon nombre d'entre vous, votre participation à la vie de VOTRE commune.

... **pour conclure**, permettez-moi de vous renouveler, au nom des élus..., nos vœux les plus sincères de bonheur et d'épanouissement personnel et professionnel en émettant le souhait qu'en 2023, dans tous les domaines de la vie publique, l'esprit d'ouverture et de tolérance s'affirme.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Nicole POULAIN

Maire



La cérémonie des vœux s'est clôturée par un buffet confectionné cette année par « **Chez TYTHU** », traiteur *-spécialités vietnamiennes-* installé sur la commune depuis 2020, 7 rue des Ifs – 07 83 68 07 89 (sur commande).

Les andelois présents à la soirée ont ainsi découvert (pour certains) et surtout dégusté les différentes réalisations proposées tout au long de la soirée.



CONSEILS MUNICIPAUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoint, . Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, PERIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RONDEL Claude.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LE BOËDEC Rosalie (Pouvoir à Mme POULAIN Nicole).

SECRÉTAIRE : Madame BOURDE Sylvie.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE

Madame Nicole POULAIN, Maire rappelle au Conseil municipal que :

Vu le code général des collectivités territoriales (art. L827-1 à L827-12 CGFP), Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale, Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 alinéa 6, Vu le décret n° 2011-1474 du 08/11/11 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents, Vu le décret n°2022-581 du 20/04/22 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, Vu la circulaire n°RDFB12207899C du 25/05/12 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la lettre d'intention en date du 24/10/2022 de la Commune d'Andel de participer à la procédure de consultation engagée par le CDG22 en vue de la conclusion d'une convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,

Vu la délibération du CDG22 n°2022-16 en date du 25/03/22 autorisant le lancement de l'appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation départementale à adhésion facultative des collectivités et des agents – risque prévoyance et autorisant le Président du CDG 22 à signer tous les documents afférents à cette consultation dont la notification de cette consultation et la signature de la convention de participation,

Vu la délibération du CDG22 n°2022-36 en date du 01/07/22 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation, Vu la convention de participation signée entre le CDG22 et TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE en date du 01/07/2222, Vu l'avis du Comité Technique départemental en date du 20/06/22,

L'autorité territoriale expose qu'en conformité avec l'article 25 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26/01/84 qui dispose que les CDG ne peuvent conclure de convention de participation que sur demande des collectivités, le CDG22, après avoir reçu mandat de celles-ci, a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément aux décrets n°2011-1474 du 08/11/2011 et n°2022-581 du 20/04/2022.

A l'issue de cette procédure, le CDG 22 a souscrit le 01/07/2022 une convention de participation pour le risque «Prévoyance» auprès TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 01/01/2023 pour se terminer le 31/12/2028.

Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante et doivent décider du montant de la participation financière à accorder à chaque agent qui aura adhéré au contrat de prévoyance collective proposé par TERRITORIA MUTUELLE en application de la convention de participation signée avec le CDG 22.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque «Prévoyance» conclue entre le CDG 22 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2023,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance »,
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 20 € brut/agent/mois, pour un temps complet, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, à partir du 01/01/23, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

EXTENSION CIMETIERE : ENTREPRISE RETENUE SUITE ANALYSE DES OFFRES

Madame Le Maire informe les Conseillers municipaux que la Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 12/10/2022 en présence de Monsieur Luc PAGE du Bureau d'études ING CONCEPT.

Suite à l'analyse des 3 offres reçues et à la demande du Maître d'ouvrage, une dernière proposition a été demandée. Les 3 Entreprises ont refait une nouvelle offre avec un rabais.

JARDIN SERVICE :	257 274.07 € HT	Travaux proposés du 21/11/2022 à fin mars 2023
SRTP :	265 429.50 € HT	Travaux proposés de novembre 2022 à fin février 2023
COLAS :	285 500.00 € HT	Travaux proposés du 14/11/2022 à mi mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- de retenir l'offre de base et d'attribuer la tranche ferme, optionnelle n°1, optionnelle n°2 à l'entreprise la moins disante : **JARDIN SERVICE** pour un montant de **257 274.07 € HT**.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier sans autre délibération.

Les crédits sont prévus en Investissement au **Chapitre 21**.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE

Madame Le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour solliciter le maximum d'organismes pour obtenir le plus de subventions possibles, en précisant que Les programmations DETR et DSIL 2023 font l'objet, cette année, d'un appel à projets commun dont la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 14/12/22.

(A titre informatif, Le Contrat Départemental de Territoire 2022-2027 pour la commune s'élève à 117 692)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à solliciter les organismes pour obtenir des subventions pour l'extension du cimetière et à rattacher des délibérations ultérieures si besoin pour les dossiers de demandes de subventions.

CONTRAT D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

Madame Le Maire propose aux Conseillers municipaux, de l'autoriser à signer une Proposition de contrat d'assistance informatique ACCES RESEAUX pour un montant de 624 € TTC pour une durée initiale de 36 mois à compter de la date de mise en service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assistance informatique **ACCES RESEAUX INFORMATIQUE** pour un montant de **520 € HT 624 € TTC**.

RECONDUCTION DU CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHES

Madame Le Maire propose aux Conseillers municipaux, de l'autoriser à signer une Proposition de contrat CO08581 Maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre MACE ENTREPRISES pour un montant annuel de 110 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à signer le contrat CO08581 Maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre **MACE ENTREPRISES** pour un montant annuel de **110 € HT** et tout autre document relatif à ce dossier.

ATTESTATION DE CONFORMITE - transformation du local cyber en local de stockage SVM suite au passage de la Commission sécurité du 24 juin 2022.

Mme Le Maire informe de la demande de la Commission sécurité d'arrondissement, lors des groupes de visite effectués en juin 2022, d'une Attestation de conformité suite à la transformation du local cyber en local de stockage, et propose de l'autoriser à signer le devis SOCOTEC Immobilier Durable 2209SDBRE000081 (REV1) du 11/10/2022 de 520 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à signer le devis **SOCOTEC Immobilier Durable** 2209SDBRE000081 (REV1) du 11/10/2022 **de 520 €HT** et tout autre document relatif à ce dossier.

Délégation au Maire de la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre suite au PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

Mme Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 01/01/22, il est nécessaire de procéder à un certaines décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la Commune, à l'unanimité, par 15 voix pour :

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL à une ou plusieurs associations

Mme Le Maire propose un projet de Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un lieu de stockage aux Associations (Comité des Fêtes d'Andel – Andel Vélo Sport), situé site du Vieux Moulin (sous la salle du Vieux Moulin face au terrain de tennis). Ce local mis à disposition est à usage exclusif de stockage. La présente mise à disposition débutera en octobre 2022 et est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par les associations précitées moyennant le respect d'un préavis de 2 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer cette convention ou autre document sur ce dossier.

PARTICIPATION COMMUNE POUR LE DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT

Mme Le Maire propose de participer au cadeau de départ à la retraite de l'agent ATSEM responsable de la garderie dont la durée hebdomadaire de service est de 31 heures/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

DECIDE de participer au cadeau de départ en retraite de *l'agent ATSEM* responsable de la garderie.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT - LAMBALLE TERRE & MER.

Mme Sylvie BOURDE, 2^{ème} Adjointe, informe que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de LTM procède à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre l'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière. Elle a voté son 5^{ème} rapport lors de la séance du 11/10/22. Il concerne la clarification de la compétence suivante : entretien des sentiers de randonnée. Les communes de LTM disposent de 3 mois suivant sa notification pour adopter ce rapport à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant plus de 1/2 de la population ou 1/2 des communes représentant les 2/3 de la population). Les AC seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **ADOPTÉ** le rapport N°05-2022 de la CLECT annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire cette délibération.

Séance du 12 décembre 2022



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoint, M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BOUGEARD Claude, LE BOEDÉC Rosalie, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, PERIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RONDEL Claude.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme BERTHELOT Sophie (Pouvoir à Mme POULAIN Nicole), Mme LE GUILLOU Emmanuelle (Pouvoir à Mme BOURDÉ Sylvie).

SECRÉTAIRE : Monsieur ROBERT Dany.

EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) POUR l'exercice 2023.

Mme Le Maire présente le courrier de La Direction Départementale des Finances Publiques 22 qui informe la Collectivité qu'elle est éligible au CFU à compter de 2023 édition 2024. Les préalables sont la dématérialisation des documents budgétaires. Ce CFU est en voie d'être généralisé à partir de 2024. Pour la mise en œuvre du CFU pour l'exercice 2023, (confection CFU début 2024), une délibération est à prendre d'ici le 31/12/2022. Une convention sera alors signée avec l'Etat (après délibération habilitant l'exécutif à le faire).

La comptabilité des collectivités territoriales se caractérise par une étroite liaison des référentiels budgétaires et comptables et s'appuie sur la production d'un compte administratif par l'ordonnateur et d'un compte de gestion par le comptable public. Pour autant, aucun de ces états financiers ne contient l'ensemble des informations permettant d'apprécier la sincérité des comptes d'une collectivité, ainsi que l'image fidèle, données par ces comptes, du patrimoine et des résultats de la gestion de cette dernière.

Dans cet esprit et selon l'article 242 de la loi de finance n° 2018-1317, un compte financier unique peut être mis en œuvre par les collectivités territoriales volontaires et qui a pour objet de permettre de substituer au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion un compte financier unique.

Objectifs du Compte Financier Unique (CFU) :

1/ Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière (suppression des doublons-informations inutiles et mise en exergue des informations pertinentes (ex. données patrimoniales à côté des données budgétaires) ;

2/ Améliorer la qualité des comptes ;

3/ Simplifier les processus administratifs (ordonnateur/comptable), sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du CFU est ouverte depuis 2020. Mme, Le Maire précise qu'ANDEL est candidate pour l'exercice 2023.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens si le législateur le décide ainsi.

L'expérimentation du CFU s'appuie sur la transmission électronique des documents budgétaires ; le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du CFU, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

La mise en œuvre de cette expérimentation fera l'objet d'une convention avec l'État. Celle-ci aura pour objet de préciser les conditions de mise en place et de son suivi.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour APPROUVE l'adoption du Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2023, CFU s'appuyant sur la nomenclature M57.

AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer tout document dans le cadre de la mise en place du CFU.

SDE - REPOSE DE 9 FOYERS PBA SUR POTEAUX EN BETON RECUPERES

Mme le Maire présente l'étude du SDE relative à la repose de 9 foyers Pba sur poteaux en béton récupérés suite à l'effacement des réseaux rue du Courtil, rue de La Marettte, rue Abbé Hingant et Chemin de Bellevue conformément au descriptif et plan SDE n° 206-2022. Le coût total de l'opération est estimé à 3 240 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie). Pour l'application du règlement financier du SDE (du 20 décembre 2019, la Commune d'Andel est qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 100% de la Taxe TCCFE de son territoire. En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation de la Commune d'Andel s'élève à 1 950 €uros.

Ce montant doit être inscrit en Investissement au compte 204158 et doit être amorti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité pour

APPROUVE le projet d'éclairage public de repose de 9 foyers Pba (sur poteaux béton) récupérés suite à l'effacement des réseaux rue du Courtil, de La Marettte, Abbé Hingant et Chemin de Bellevue présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 3 240.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% des frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A et percevra de notre Commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 1 950.00 €. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFAGE SALLE MERIDEL et MAIRIE

Mme Le Maire propose aux Conseillers municipaux, de l'autoriser à signer une Proposition de contrat Maintenance chauffage local technique pompe à chaleur Salle Méridel et Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à signer le contrat Maintenance chauffage local technique pompe à chaleur Salle Méridel et Mairie **de l'Entreprise EREO** pour un montant annuel de **454 € HT**, d'une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction avec une visite annuelle d'entretien et tout autre document relatif à ce dossier.

RECONDUCTION CONTRAT LABOCEA Analyse d'eau robinet cuisine et robinet 2023/2026

Mme Le Maire propose aux Conseillers municipaux, de l'autoriser à reconduire le contrat LABOCEA Analyse d'eau robinet cuisine et robinet remplissage carafe pour une durée de 4 ans avec une analyse par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à signer le contrat **LABOCEA** Analyse d'eau robinet cuisine et robinet remplissage carafe pour une durée de 4 ans avec une analyse par an.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Mme Le Maire rappelle que l'inhumation en terrain commun est le service ordinaire que la Commune a l'obligation d'assurer (Art L 2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Des emplacements ont été attribués par le maire et mis à disposition des familles à titre gratuit. Ces mêmes emplacements sont aujourd'hui susceptibles d'être repris à partir du moment où l'inhumation des défunts a plus de 5 ans. :

Afin de pérenniser les sépultures et sur demande expresse des familles, un emplacement sera attribué à titre onéreux et privatif pour une durée temporaire, au prix fixé par délibération du Conseil Municipal.

Mme Le Maire propose aux Conseillers municipaux de mettre en place

- le régime de l'inhumation en concession dans le cimetière communal.
- des Tarifs concessions Cimetière applicables à partir du 1^{er} janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour

DECIDE de mettre en place :

- le régime de l'inhumation en concession dans le cimetière communal des Tarifs concessions Cimetière applicables à partir du 1er janvier 2023. A défaut de contrat de concession, les sépultures dites en terrain commun, feront l'objet d'une reprise et les restes mortels seront déposés dans l'ossuaire communal.
- un document sera envoyé à chaque famille qui sera à retourner à la Mairie d'Andel accompagné, le cas échéant, du paiement correspondant à la durée de la concession.

Rappel : ANCIENS TARIFS CIMETIERE

Commune d'ANDEL	Columbarium	
	10 ans	20 ans
Anciens tarifs	400 €	700 €

NOUVEAUX TARIFS CIMETIERE au 01/01/2023

COMMUNE ANDEL	Tombe simple		Columbarium		Cavurne	
	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
Tarifs au 01/01/2023	150 €	250 €	400 €	700 €	150 €	250 €

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TERRAIN NU BASSIN DE RETENTION

Mme Le Maire propose de l'autoriser à mettre en place une convention de mise à disposition (renouvelable annuellement) concernant l'utilisation parcelle ZK 119 - site du bassin de rétention, rue de La Croix Toublanc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité POUR :

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à mettre en place une convention de mise à disposition (renouvelable annuellement) concernant l'utilisation du terrain nu situé site du bassin de rétention, rue de La Croix Toublanc, parcelle ZK 119 et à la signer ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

ESTIMATION DES 4 MAISONS PROPRIETE COMMUNALE AUPRES DES DOMAINES

Mme Le Maire propose aux Conseillers municipaux de l'autoriser à faire une demande d'estimation auprès du Service des domaines des 4 maisons rue Abbé Hingant 13A, 13B, 13C, 13D situées sur la parcelle ZK 184.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à faire la demande d'estimation auprès du Service des domaines des 4 maisons rue Abbé Hingant 13 A, 13B, 13C, 13D situées sur la parcelle ZK 184 ainsi qu'à signer tout autre document relatif à ce dossier.

SUBVENTION VERSEE AU CCAS.

Mme Le Maire propose aux Conseillers municipaux de verser, comme chaque année, une subvention au CCAS qui procède à l'achat de colis de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à verser la subvention de 2 000 € au CCAS et à signer tout document relatif à cette subvention.



Les rendez-vous mensuels de nos aîné(e)s d'Andel

Le 24 novembre 2022,

A l'occasion du Festival Gallo en scène, déplacement à la bibliothèque de Lamballe Armor pour écouter et apprécier les contes en gallo présentés par la troupe de Querouézé



Le 5 décembre 2022,

Salle des Conseils d'Andel, après-midi créatif pour confectionner divers décors de Noël, grâce aux bons conseils d'Arlette.



Le 9 janvier dernier,

Salle Méridel, partage d'un temps fort avec les voisines de Coëtmeux « Nos Potes Agées » pour déguster la galette des rois.

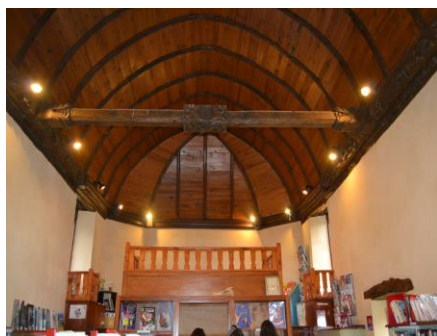
Si vous souhaitez participer à ces rendez-vous mensuels (chaque 1^{er} lundi du mois), n'hésitez pas à contacter Sylvie Bourdé au 06 30 57 57 02 (possibilité de se faire véhiculer).

BIBLIOTHEQUE - Lir'Andel

Lir'Andel vous accueille le mercredi de 9h00 à 12h00 et le samedi de 11h00 à 12h00.

Un grand merci cette année encore à notre équipe de bénévoles, Chantal, Marie Laure, Danièle, Danielle, Marie Claude, les deux Nicole, Sandrine, Brigitte, Typhaine et Anne, sous la houlette de Sylvie. Bienvenue à Céline Robin qui nous rejoint et merci à Anne Charles pour les années passées.

Lir'Andel, c'est un fond propre de 6000 ouvrages régulièrement enrichi au fil des sorties littéraires.



C'est également une collaboration étroite avec la Bibliothèque des Côtes d'Armor BCA à Plérin pour un renouvellement de 400 livres deux fois par an.

N'hésitez donc pas à rejoindre notre communauté de plus de 300 lecteurs ! (tarifs annuels : 6 € Adulte, 3 € Enfant, 10 € Famille)

***Pour information**, la bibliothèque sera ouverte à la visite de 10h00 à 18h00 le dimanche 19 mars prochain à l'occasion du « Marché aux Plantes » organisé par le Comité des Fêtes.*

LE SALON D'ANDEL

Un grand merci aux Andelois de la part de Sophie et bienvenue à Maeva...



Après quatorze années d'activité dans mon salon de coiffure, à Andel, j'ai pris la décision de stopper mon activité.

Pour des raisons de santé, et dans l'objectif d'une reconversion professionnelle, je cède le salon à Maeva Durut, qui est déjà coiffeuse à domicile sur le secteur, depuis onze ans.

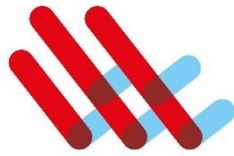
Je termine mon activité le samedi 18 février 2023 au soir, le salon sera fermé pour travaux quelques jours et Maeva réouvre début mars.

Je tiens à remercier les habitants d'Andel qui m'ont fait travailler pendant toutes ces belles années.

Beaucoup d'échanges, de partages et de rires dans une ambiance toujours très conviviale.

Je remercie Maeva de faire perdurer ce commerce local et je lui souhaite toute la réussite possible et beaucoup de bonheur dans son salon.

Sophie.



COVOITURAGE - EHOP

2023, nouvelle année, nouvel usage de la route : covoiturons !

Envie de changement ?

Envie d'agir ?

Envie de tracer la route intelligemment sans creuser le budget ?

Envie de voir la vie en vert sans plomber notre impact carbone ?

Envie d'un quotidien futé, pratique et sympathique ?

Et si c'était LA VRAIE BONNE résolution ?



Lamballe Terre & Mer et l'association éhop s'associent pour révéler vos Supers Pouvoirs de covoitureurs !

En complément de l'offre du réseau de transport [Distribus](#), le covoiturage est une solution de transport alternative à la voiture en solo. **Le covoiturage**, comme le car, le train ou les réseaux locaux, c'est : **moins de stress, plus de convivialité, de la solidarité, un budget transport réduit et une voiture de moins dans le trafic !**

Un covoitureur, c'est quelqu'un qui partage ses trajets automobiles à l'occasion ou régulièrement, à la ville ou à la campagne, à 18 comme à 87 ans !

Le concept du covoiturage n'est pas de créer de nouveaux trajets, mais bien de partager les trajets réalisés en voiture avec des personnes qui ont besoin des mêmes trajets aux mêmes moments. Un covoitureur peut être conducteur, passager ou les deux alternativement ! Le passager peut ne pas avoir de voiture, pas le permis ou tout simplement souhaiter laisser sa voiture au garage de temps en temps !

Comment devenir covoitureur ?

Pour vous permettre de covoiturer au quotidien selon vos besoins, votre collectivité est partenaire de l'association éhop et de la plateforme numérique [ouestgo.fr](#). Avec eux, nous faisons le choix d'un covoiturage sans commission, accessible à tous : éhop et [ouestgo.fr](#) ne prennent pas de commission sur la mise en relation entre covoitureurs !

Une prime de 100 €

À partir du 1er janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte-distance recevront une prime de 100 €. Pour que le conducteur touche la prime, il doit s'inscrire sur une plateforme de covoiturage éligible au dispositif et y valider ses trajets. Ses passagers doivent le faire aussi. [Ouestgo.fr](#), application publique et gratuite en Bretagne est éligible à la prime. Le covoitureur conducteur doit réaliser 10 trajets en France, d'une distance inférieure ou égale à 80 kms.

10 trajets, c'est par exemple 5 aller-retour au travail : c'est vite fait !

Vous hésitez à sauter le pas du covoiturage ?

L'association éhop covoiturage. éhop répond à toutes vos questions sur le covoiturage et vous guide : contact@ehop.bzh ou 02 99 35 10 77

Pas de solution de transport pour aller au travail ?

Contactez éhop solidaires du lundi au vendredi de 9h30-12h30/14h00-17h00

Le service **éhop solidaires** vous accompagne gratuitement pour trouver un covoiturage pour aller à votre travail, un entretien d'embauche, un stage ou une formation.

- au [02 99 35 01 56](tel:0299350156)
- ou solidaires@ehopcovoiturons-nous.fr

Votre covoitureur pourra vous demander une participation aux frais à hauteur de 8 cts d'euros par kilomètre.

ÉCHOS DE NOS ASSOCIATIONS...

ANDEL VELO SPORT



Le **samedi 4 février**, l'Association Andel Vélo Sport organise un après-midi sportif à la salle des fêtes du Vieux Moulin au profit de l'**association Solidarité Espoir pour Jerem**.

- à 14 heures et 16h45 (sur réservation) : Pilates,
- à 15h30 Strong,
- à 18h zumba.

Pour tous renseignements appelez au 06 64 80 00 28

Nous vous informons également que tous les dimanches matin, un **groupe de cyclistes** se réunit pour rouler sur le secteur. Si d'autres personnes souhaitent se joindre à nous ce sera avec plaisir. Pour plus d'informations, appelez Jérôme au 06 87 76 56 85 ou Martial au 06 64 80 00 28.

Andel Salle du Vieux Moulin
4 février 2023
après-midi sportif

Au profit de l'association **Solidarité Espoir Pour Jérém**

Avec la participation de **Stéphanie & Mélanie**

14H00	PILATES	Avec Anne-Laure	10€*
15H30	STRONG (CARDIO FITNESS)	Avec Stéphanie et Mélanie	6€
16H45	PILATES	Avec Anne-Laure	10€*
18H00	ZUMBA	Avec Fabien et Mélanie	6€

*uniquement sur réservation ☎ 06.64.80.00.28 Vente de gâteaux et boissons sur place

COMITE DES FÊTES

MARCHE REGIONAL AUX PLANTES

La 24^{ème} édition du marché aux plantes aura lieu le dimanche 19 mars de 9h00 à 18h00.

Ce rendez-vous devenu incontournable pour de nombreux amateurs de plantes rassemblera encore un beau panel de pépiniéristes collectionneurs de plantes rares venant de tout le grand ouest de la France.

La plupart des fidèles habitués ont déjà répondu présents, mais vous trouverez également quelques pépinières dont ce sera la première participation.



Nous avons placés cette édition sous le thème « **Les Plantes Printanières** » comme l'an dernier. C'est un clin d'oeil pour annoncer la sortie de l'hiver, la renaissance des jardins et aussi pour inviter les jardiniers amateurs à repenser plantation et fleurissement.

Nous avons la chance à Andel, d'organiser le premier marché aux plantes de l'année de la région, et d'avoir pu fidéliser des pépinières réputées, garantes de qualités et proposant des diversités de plantes phénoménales.

Les clients ne s'y trompent pas d'ailleurs et reviennent chaque année assurés de trouver les plantes rares qui manquent à leur collection et aussi les bons conseils de vrais spécialistes.

COURSES CYCLISTES

Les traditionnelles courses cyclistes sont programmées le **dimanche 02 avril**.

FETE DE LA SAINT-JEAN

La fête de la Saint-Jean se déroulera le samedi 1er juillet en soirée et le **dimanche 2 juillet** en après-midi. Les détails des festivités prévues seront communiqués ultérieurement.

Surfez sur le site du comité: <https://comitedesfetesandel.com>

Le Président,
Jean-Luc CARDIN



Lentement mais sûrement ! A l'image de notre caisse à savon, les 5 & 6 mai se rapprochent lentement mais sûrement. Depuis le mois de septembre, une quinzaine de jeunes (et de moins jeunes) travaillent quotidiennement pour faire briller notre petit village de mille feux.

Place à la Tarti'fouette !

Voilà trois ans que nous n'avons plus organisé un repas dans la salle du Vieux-Moulin. Le **11 février prochain**, la fête promet d'être belle. Rien ne vaut le plaisir de vous rencontrer, d'échanger et de vous livrer en avant-première notre programmation. Plus de détails dans les brèves.

Une station balnéaire à Andel

Alors que des chutes de neige précèdent l'écriture de cet article, nous vous proposons, chers andelois, de fermer les yeux quelques instants et d'imaginer du sable, des transats, des palmiers, des bateaux. Rajoutez de la musique, de la bonne musique. Dans votre verre, un peu de Jacqueline. Dans votre assiette, un délicieux kebab. Imaginez que l'espace d'un week-end, tout ceci se retrouve à Andel. Nous vous proposons plus qu'un rêve, nous vous proposons un voyage à la **plage** !

Rêvons plus grand !

Depuis qu'il s'est installé pour la première fois en plein-air, le festival n'avait jamais encore déménagé. Cette année, c'est chose faite puisque

nous vous accueillerons dorénavant **sur le terrain de foot situé à côté de l'ancien site**. Cet espace, d'une taille plus importante et qui accueillera **une scène elle aussi plus grande**, nous permettra d'accueillir plus de festivaliers mais il permettra aussi et surtout de rationaliser l'espace et de faciliter la circulation sur le site. Sur l'ancien site, le samedi, vous retrouverez dorénavant le village, sa scène, ses artistes, son espace restauration et boisson et enfin ses divers jeux de plein air. Une idée de sortie pour toute la famille.

Since 2004

Depuis 2004, c'est un nombre considérable de personnes qui ont mis leurs forces dans le projet. Les 5 & 6 mai prochains, avec cette quinzième édition, **le festival sera, comme**

toujours, porté par ses bénévoles. Alors, si le cœur vous en dit, engagez-vous !



Andelirement vôtre, l'équipe.

La Clé des Champs

TROUPE DE THÉÂTRE AMATEUR ANDEL

vous présente

UN COFFRE dans le salon

une pièce de Charles Istace
mise en scène par Christophe HAMON & Marie PISTEKOVA



Jérôme / Marie-Claude / Guéstin / Danielle / Christophe
Alexandra / Céline / Ana / Justine



Sam. 18/03 - 20h30
Dim. 19/03 - 14h30
Vend. 24/03 - 20h30
Sam. 25/03 - 20h30
Dim. 26/03 - 14h30

à la Salle du
Vieux Moulin

~~2020...~~ ~~2021...~~ ~~2022...~~ **2023 !**

Après une longue attente, la troupe théâtrale de La Clé des Champs remonte sur scène. Il lui faudra une bonne clé pour ouvrir "UN COFFRE DANS LE SALON" !

Mais à quoi peut bien servir ce coffre ???

Entrée 6,00€
Gratuit pour les -12 ans



Côtes d'Armor
le Département



ETAT CIVIL - ANNEE 2022

12 Naissances :



17/01 Maëlle ALIX
22/02 Alyssia JEANNOT
11/04 Marcel DESBOIS
15/04 Thiago BARBANCON
22/04 Romy GOUAZOU
01/06 Galenn DABOUDET LE BIHAN
27/06 Alaric LEMAISTRE TISSERAND
03/07 Léna GUILLAUME
18/07 Soan TRUCA
01/08 Augustin MILOCHE LENOIR
10/08 Jules NIMSGERN
11/10 Jean LE MOINE



3 Mariages :

30/04 Olivier DESBOIS et Marcia CEVALLO MATA
14/05 Antoine MORTREAU et Noémie RENAULT
21/05 A-Flore AVRIL et Anne DOURDAY

8 Décès :



05/03 Jean TRONET
14/03 Marie MILLET
04/04 Marie ROBERT
05/04 Roger RENAULT
14/04 Jacqueline LESNE
25/04 Narcisse RENAULT
02/09 Yves PHILIPPE
16/11 Anne THEFAUT

Evènements à venir

Samedi 4 février

Activités Sportives - Salle du Vieux Moulin
Andel Vélo Sport

Samedi 11 février

Tartiflette à emporter et sur Place
Salle du Vieux Moulin
Andel'lr

Samedi 11 mars

Repas - Salle du Vieux Moulin
Gouessant Foot

17/18/19 mars (VSD)

24/25/26 mars (VSD)

Représentations théâtrales-Vieux Moulin
La Clé des Champs

Dimanche 19 mars

Marché aux Plantes - Bourg d'Andel
Comité des Fêtes

Dimanche 2 avril

Courses cyclistes - Bourg d'Andel
Comité des Fêtes

5 et 6 mai

Festival Andel'lr - Site de la Richardais
Andel'lr

13 et 14 mai (VS)

Représentations Enfants - Vieux Moulin
La Clé des Champs

Dimanche 11 juin

Kermesse de l'Ecole
OGE C

Murmures du Gouessant

Chat alors !...

Pour réaliser la plateforme entre l'ancien et le nouveau cimetière une dalle béton va être coulée vers la mi-février.

Les propriétaires de chats sont vivement invités à garder leurs animaux à la maison durant la durée des travaux et le temps de séchage...

En effet, les ouvriers auront d'autres chats à fouetter que de de jouer au chat et à la souris ! ...

